



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES DE LA RÉGLEMENTATION,
DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES ÉLECTIONS

PRÉFET DES VOSGES

Bureau des élections, de l'administration générale
et de la réglementation

Arrêté n° 2041/16
classant en 2^{ème} catégorie
l'Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Dié-des-Vosges

Le préfet des Vosges
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le Code du Tourisme, notamment les articles art L. 133-1 à L. 133-10-1 et L. 134-5 ;
- Vu la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques et les textes pris pour son application ;
- Vu l'arrêté du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme ;
- Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 modifié par arrêté du 10 juin 2011 fixant les critères de classement des offices de tourisme ;
- Vu la délibération en date du 22 Juin 2016 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges demandant le classement de l'Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Dié-des-Vosges en 2^{ème} catégorie ;
- Vu le dépôt en Préfecture le 20 Juillet 2016, du dossier de demande de classement de l' Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Dié-des-Vosges en 2^{ème} catégorie;
- Vu la visite des locaux l'Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Dié-des-Vosges :
bureau principal :
Saint-Dié-des-Vosges, 6 quai du Maréchal Leclerc
bureaux d'informations touristiques :
Anould, 926 rue de Saint-Dié
Fraize, 3 place Jean Sonrel
Plainfaing, 17 rue de Gérardmer
effectuée par les services de la Préfecture le 29 Juillet 2016 ;

Considérant que l'établissement remplit les conditions pour être classé office de tourisme de 2^{ème} catégorie .

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

Arrête :

Article 1^{er} - L'Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Dié-des-Vosges,

bureau principal :

Saint-Dié-des-Vosges, 6 quai du Maréchal Leclerc

bureaux d'informations touristiques :

Anould, 926 rue de Saint-Dié

Fraize, 3 place Jean Sonrel

Plainfaing, 17 rue de Gérardmer

est classé en 2^{ème} catégorie pour une durée de 5 ans à compter de la date du présent arrêté.

Adresse postale : Préfecture des Vosges - Place Foch - 88026 EPINAL CEDEX

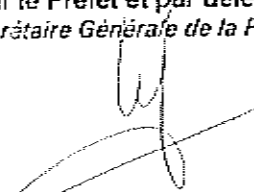
Téléphone : 03 29 69 88 88 - Télécopie : 03 29 82 42 15

Article 2 - L' Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Dié-des-Vosges doit signaler son classement par l'apposition d'un panneau conforme au modèle en vigueur défini par arrêté du ministre chargé du tourisme.

Article 3 - La secrétaire générale de la Préfecture, le président de la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges, la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection de la population, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Vosges.

Epinal, le 1^{er} Août 2016

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale de la Préfecture,



Claire WANDEROILD

Conformément à l'article R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification.